

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° II-53

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud et M. Mariani

ARTICLE 52**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« ligne »,

insérer les mots :

« en version imprimable non modifiable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la dématérialisation du matériel électoral a pour objectif la diminution des coûts économiques et environnementaux, elle ne doit pas pénaliser l'étude de la propagande par l'internaute ou par une personne n'ayant pas elle-même accès à l'Internet.